

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

### Article 1 – Objet et champ d’application

1.1. Les présentes Conditions Générales de Location (ci-après les « CGL ») sont éditées par Electro Dépôt France (ci-après « Electro Dépôt »), laquelle a pour activité, la location et la vente de tout type d’équipement électrique, électronique et multimédia neuf et de seconde main, , et dont les coordonnées figurent en bas de page.

1.2. Les CGL sont applicables entre Electro Dépôt et toute personne (ci après le “Locataire”) qui loue un Produit (ci après le “Produit”). La location est également soumise aux conditions particulières résultant du contrat de location (ci-après le “Contrat de location”). Les CGL et le Contrat de location forment “l’ensemble contractuel”.

### Article 2 - Acceptation

Le Locataire reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté l’ensemble des dispositions des CGL et du Contrat de location au plus tard lors de la remise du Produit.

Electro Dépôt se réserve la possibilité d’adapter ou de modifier les présentes CGL à tout moment et invite le client à les consulter régulièrement. En ce cas, seules les CGL en vigueur au jour de la souscription du Contrat de location par le Locataire seront applicables et ce, pendant toute la durée du Contrat de location. Le Locataire déclare en avoir pris connaissance et accepté les droits et obligations y afférents.

### Article 3 – Souscription d’un Contrat de location

3.1. Souscription du Contrat de Location : Les souscriptions au Contrat de location (ci-après la « Commande ») sont effectuées sur le Site Internet [location.electrodepot.fr](http://location.electrodepot.fr)

La prestation de location est uniquement assurée par Electro Dépôt en France Métropolitaine.

3.2. Documents nécessaires : En garantie de l’exécution de l’Ensemble contractuel, Electro Dépôt demande au Locataire la présentation de sa pièce d’identité.

3.3. Garantie financière : Dans le cadre de la caution et au titre de garantie financière, une prise d’empreinte bancaire sera effectuée lors de la commande passée sur le site. Cette prise d’empreinte ne permet pas un débit automatique du compte renseigné. De sorte que celle- ci sera effective uniquement en cas de dommages constatés sur le Produit.

Le montant de la prise d’empreinte maximum correspond au prix de vente TTC du Produit.

La prise d’empreinte sera libérée au retour du Produit en magasin s’il n’y a pas de dommage constaté.

Le dépôt de garantie est destiné à couvrir les dommages qui peuvent survenir au cours du Contrat de location et les éventuels compléments de facturation( produit détérioré, abîmé, non nettoyé, non restitué, ...).

ELECTRO DEPOT se réserve le droit d'activer à tout moment cette garantie financière, sans avis préalable, dans les cas précisément visés à l'article 11 « Responsabilités » Le montant de la garantie financière ne limite pas la responsabilité financière du Locataire qui peut être engagée au-delà, notamment en cas de dégradations dépassant ce montant.

#### Article 4 - Durée de la location

Le Contrat de location entre en vigueur à compter de la date mentionnée sur le Contrat et est conclu pour une durée déterminée.

Lors de la remise du Produit, la charge des risques est transférée au Locataire qui en assume la garde matérielle et juridique sous son entière responsabilité. La location et la garde juridique afférente prennent fin le jour où la totalité du Produit est restituée par le Locataire étant entendu que l'ensemble des éléments loués doit être restitué en même temps. La durée de location est celle correspondant à celle entre la remise du Produit et son retour en Magasin.

La durée de la location est de minimum une journée et de maximum quatre semaines.

Pour les produits de type gros électroménager la durée minimum de location est de sept jours.

#### Article 5 - Disponibilité des Produits

Sauf indication contraire sur le Site Internet, les Produits sont disponibles pendant leur durée de présentation sur le Site Internet dans la limite des stocks disponibles et de la période de la Commande. Des indications de disponibilité des Produits à louer sont fournies au Client au moment de la confirmation de la Commande. La formation du Contrat de location est donc réalisée sous la condition suspensive de la disponibilité du Produit. Dans l'éventualité d'une indisponibilité après passation de la Commande, Electro Dépôt informera dans les meilleurs délais le Client par courrier électronique et proposera, soit de lui fournir un Produit de remplacement présentant des caractéristiques et qualités similaires ou supérieures à un prix égal ou supérieur, soit d'annuler la Commande et de le rembourser si son compte bancaire a été débité.

#### Article 6 - Validation du Contrat de location

Le Contrat ne sera définitivement conclu qu'après acceptation par Electro Dépôt . Les informations communiquées par le Client lors de la souscription électronique du Contrat de location engagent celui-ci. Ainsi, la responsabilité de Electro Dépôt ne saurait en aucune manière être recherchée dans l'éventualité où une erreur lors

de la souscription électronique empêcherait ou retarderait l'exécution de la location.

Electro Dépôt se réserve le droit de refuser toute souscription d'un Client avec lequel existerait ou aurait existé un litige quant au paiement d'un contrat antérieur passé avec Electro Dépôt, conformément aux dispositions de l'article L.122-1 du code de la consommation.

A la suite de la validation de la souscription par le Client, les informations contractuelles relatives à ladite souscription feront l'objet d'une confirmation par e-mail.

#### Article 7– Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-18 du Code de la consommation, pour les contrats de location conclus à distance, le Client non-professionnel dispose d'un délai de 14 jours à compter du retrait du Produit pour exercer son droit de rétractation. Dans le cas où ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Client pourra annuler directement cette location dans le cadre de son droit de rétractation dans son compte client en cliquant sur le bouton "annuler la location".

En cas d'exercice du droit de rétractation, Electro Dépôt remboursera au Locataire les sommes éventuellement versées au titre du Contrat de Location, dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date à laquelle Electro Dépôt a été informé de l'exercice par celui-ci de son droit de rétractation. Tout retour incomplet ou envoyé à une adresse erronée ne pourra pas être traité.

En tout état de cause, le retrait par le Locataire du Produit en magasin équivaudra à une renonciation tacite du droit de rétractation au titre de l'article L 221-28 du Code de la consommation. En effet, les services sont considérés comme totalement exécutés dès lors que le Produit objet de la réservation est retiré par le Locataire en Magasin.

Le remboursement s'effectuera par le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors de sa commande sauf accord exprès du Client pour un autre moyen.

#### Article 8 - Mise à disposition du Produit

Lors du retrait du Produit en magasin : Le Client devra retirer le Produit dans le magasin ELECTRO DEPOT sélectionné à la date validée lors de la commande sur le site internet. Celui-ci devra être muni de la confirmation de commande imprimée ou au format PDF (présentation de la validation de la commande sur smartphone possible) et des pièces justificatives demandées par la Electro Dépôt afin de récupérer le Produit.

A la mise à disposition du Produit, ELECTRO DEPOT remet une check list reprenant l'état du produit à la date de retrait de celui-ci par le Client. Ce document doit être signé par le Client. Il atteste que le Produit mis à disposition est conforme au

Contrat, est en bon état de fonctionnement et de présentation, et notifie la date de prise en charge par le Client. Le Client s'engage à retirer le Produit avant la date de début de la location sélectionné par lui lors de la commande. Les réserves éventuelles portant sur l'état du Produit doivent être mentionnées sur la check list et seront signées contradictoirement par ELECTRO DEPOT et le Client.

**8.1 Transfert de la garde juridique du Produit** : Le fait pour le Client, d'accepter la réception du Produit loué entraîne le transfert de la garde juridique. Electro Dépôt restera toutefois propriétaire du Produit loué.

**8.2 Retour du Produit** : Dans l'hypothèse où le Produit ne serait pas retourné dans le délai convenu au Contrat, ELECTRO DEPOT se réserve le droit d'appliquer des pénalités dont le montant est égal au nombre de jours de retard X par le coût journalier de la location. Ces pénalités seront applicables dès le premier jour de retard.

## Article 9 – Conditions financières

**9.1 Montant de la location** : Le montant de la location calculé selon le type de Produit loué et la durée de la location sélectionnée est celui figurant sur le Site Internet lors de la souscription du Contrat. Ce montant est exprimé en euros toutes taxes comprises.

Electro Dépôt se réserve la faculté de modifier ses tarifs à tout moment, mais s'engage à appliquer pendant la durée initiale du Contrat les tarifs en vigueur à la date de formation du Contrat.

**9.2 Paiement - Modalités de paiement** : À compter de la confirmation de la Commande, le prélèvement du montant de la location repris dans le Contrat de location est réalisé sur la carte bancaire du Client, cette carte devra comporter l'un des sigles suivants : CB, Visa, Mastercard.

## Article 10 – Utilisation du Produit

**10.1 Utilisation du Produit** : Le Client n'est pas le propriétaire du Produit. Le Client aura la qualité de gardien du Produit au sens des dispositions du Code civil à compter du retrait du Produit et jusqu'à sa restitution à Electro Dépôt . Il s'engage à conserver le Produit pendant toute la durée du Contrat et à utiliser le Produit avec tous les soins raisonnables, conformément à sa destination, avec prudence et diligence, à respecter les consignes et notices d'utilisation et de sécurité et à le maintenir constamment en bon état. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du Produit.

**10.2 Entretien du Produit** : Le Client est tenu de protéger le Produit contre toute dégradation et de l'entretenir conformément aux normes du fabricant. Tout frais de réparation consécutif au défaut d'entretien lui incombant reste à sa charge.

**10.3 Réparation du Produit**: En cas de panne, dysfonctionnement ou dégradation, le Client doit immédiatement cesser ou faire cesser l'utilisation du Produit, aviser Electro Dépôt par téléphone ou par mail . Toute réparation doit être effectuée à la seule initiative de Electro Dépôt.

## Article 11 – Responsabilité et garantie

**11.1 Caractéristiques techniques du Produit** : Le Client est appelé à prendre connaissance des caractéristiques techniques et d'aspect du Produit avant de procéder à la souscription du Contrat de location, car ces caractéristiques sont essentielles et déterminantes à l'acceptation de l'offre de souscription par le Client. La responsabilité de Electro Dépôt ne pourra pas être recherchée en cas d'erreur manifeste sur les caractéristiques du Produit et sur les conditions de service.

**11.2. Assurance** : Electro Dépôt invite le Client à la souscription d'une assurance personnelle spécifique portant sur le Produit loué. Le Client s'assurera ainsi que son assurance personnelle habitation couvre les risques liés au Produit loué, à défaut celui-ci devra souscrire à une assurance complémentaire. En cas de non-souscription, le Client assumera seul la responsabilité de la perte financière au profit de Electro Dépôt . Sa responsabilité s'étendra aux conséquences d'évènements nés pendant la période de location, mais dont le préjudice ne se révélerait qu'après la restitution du Produit à Electro Dépôt .

**11.3. Casse, Panne, Vol, Dégradation du Produit** :

En cas de panne, le Client doit en aviser Electro Dépôt . Electro Dépôt déterminera après analyse du Produit, les causes de la panne.

En cas de panne résultant d'un vice inhérent au Produit, Electro Dépôt procédera aux réparations nécessaires ou à l'échange du Produit défectueux (il pourra s'agir d'un Produit de modèle identique ou, si ce Produit n'est plus proposé sur le Site Internet ou indisponible, un Produit équivalent possédant des caractéristiques techniques similaires) pour la durée de location restant à courir.

En cas de casse, panne ou dégradation du Produit loué due à une imprudence, négligence, faute du Client, les frais de réparation du Produit occasionnés sont à la charge du Client. Si le Produit n'est pas réparable, le Client sera redevable de la valeur du Produit à Electro Dépôt . Le Client devra, en tous les cas, restituer un Produit en bon état de fonctionnement et en parfait état. Si, à la reprise du Produit, il est constaté un manquement, les frais de réparations engendrés à Electro Dépôt seront supportés par le Client.

Le service après-vente est exclusivement assuré par Electro Dépôt . Le Client s'interdit de modifier ou de faire réparer tout matériel sauf accord explicite de la part de Electro Dépôt .

En cas de vol, Electro Dépôt devra en être informé dans les plus brefs délais. Il est du ressort du Client d'aller déposer plainte auprès d'un bureau de Police ou de Gendarmerie, et de déclencher un dossier sinistre auprès de sa compagnie d'assurance (ci-après la « Compagnie d'Assurance »). Le dépôt de plainte et tous les éléments ouverts auprès de la Compagnie d'Assurance (nom de la Compagnie d'Assurance, numéro de dossier, interlocuteur et numéro de téléphone) devront être transmis à Electro Dépôt par l'intermédiaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Electro Dépôt se mettra alors en relation avec ladite Compagnie d'Assurance et transmettra tous les éléments nécessaires aux dédommagements pour Electro Dépôt . Aucun élément ne sera transmis au Client directement. Un nouveau Produit pourra être retiré une fois que Electro Dépôt aura été dédommagé du préjudice du vol du ou des Produits. Aucune résiliation

anticipée du Contrat ne pourra avoir lieu ni aucun remboursement de la location. Si la Compagnie d'Assurance ne prend pas en charge le dédommagement, le Client sera redevable à Electro Dépôt de la valeur du Produit.

#### Article 12 – Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant Electro Dépôt de ses obligations, les événements considérés comme tels par la loi applicable et la jurisprudence.

#### Article 13 - Inexécution par le Client de ses obligations

En cas d'inexécution de l'une quelconque de ses obligations par le Client, notamment défaut de paiement aux échéances ou non-restitution des Produits, Electro Dépôt se réserve le droit de résilier le Contrat de location aux torts exclusifs du Client sans aucune formalité, HUIT (8) jours francs après la notification au Client d'une mise en demeure restée sans effet.

#### Article 14 - Cession des droits

14.1 Propriété : Le Produit (accessoire compris) demeure la propriété exclusive, incessible et insaisissable de Electro Dépôt . Le Produit ne pourra en aucun cas être cédé, loué ou prêté à un tiers sous quelque forme que ce soit. A ce titre, le Client s'interdit d'enlever ou modifier les logos ou marques de propriété et/ou inscriptions apposées sur le Produit loué.

Le Contrat de location ne pourra pas être cédé ou transféré par le Client, sauf autorisation expresse de Electro Dépôt .

14.2. Cession : En revanche, le Client reconnaît que Electro Dépôt l'a tenu informé de l'éventualité d'une cession, d'un nantissement ou d'une délégation, du Produit ou des créances, au profit du cessionnaire de son choix, pour une durée n'excédant pas la période initiale de location.

Le cessionnaire sera alors lié par les termes et conditions du contrat, ce que le Client accepte dès à présent et sans réserve. En cas d'acceptation par le cessionnaire, celui-ci se substitue alors à Electro Dépôt sachant que l'obligation du cessionnaire se limite à laisser au Client la libre disposition du Produit, les autres obligations restant à la charge de Electro Dépôt . Le Client a alors l'obligation de payer au cessionnaire les loyers ainsi que toute somme éventuellement due au titre du contrat, sans pouvoir opposer au cessionnaire aucune compensation ou exception qu'il pourrait faire valoir vis à vis de Electro Dépôt .

#### Article 15 – Données Personnelles

Le Client est responsable de l'effacement de l'ensemble des données, notamment des données à caractère personnel qu'il pourrait intégrer ou stocker au sein du Produit loué. Il s'engage à ne pas intégrer ou stocker au sein du Produit, des données qui pourraient être considérées comme illicites au sens de la loi ou contraires aux bonnes mœurs.

Pour l'exécution du contrat de location, les données à caractère personnel du client sont traitées conformément à la politique de confidentialité de ELECTRO DEPOT.

<https://www.electrodepot.fr/protection-de-vos-donnees-personnelles>

L'exécution du contrat de location est soumise à une prise d'empreinte de la carte utilisée pour le paiement. ZIQY qui est le prestataire d'ELECTRO DEPOT pour la location de produits conserve donc certaines informations concernant votre carte bancaire (quatre derniers chiffres, date d'expiration et type de carte bancaire). Ces informations nous permettent de facturer les cautions des produits non rendus.

#### Article 16 – Propriété Intellectuelle

Le Site Internet [location.electrodepot.fr](http://location.electrodepot.fr), l'intégralité de son contenu, ainsi que l'ensemble des droits y afférent sont la propriété exclusive de Electro Dépôt ou des sociétés de son groupe.

Tous les modèles présentés (protégés ou non par un droit de dessin ou modèle), textes, ouvrages, illustrations, marques et images reproduits sur la boutique en ligne Electro Dépôt sont protégés par les règles relatives au droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété industrielle et ce pour le monde entier. Toute reproduction, intégrale ou partielle du site, ou de l'un des éléments qui le compose, est interdite à défaut d'accord préalable et écrit de Electro Dépôt. Toute violation des dispositions du présent article exposera le contrevenant à des poursuites judiciaires. Ce dernier engagera sa responsabilité civile et pénale pour actes de contrefaçon, concurrence déloyale et de parasitisme.

#### Article 17 – Service Clientèle

Pour toute information ou question, vous pouvez vous adresser au magasin dans lequel le retrait du Produit a été effectué.

#### Article 18 - Médiation

Si un litige persiste et dans la mesure où votre demande n'a pas été soumise à une juridiction, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation de la Fédération du Commerce et de la Distribution en écrivant à : Fédération du Commerce et de la Distribution, 12 rue Euler, 75008 PARIS ou sur son site internet [www.mediateur.fcd.fr](http://www.mediateur.fcd.fr).

#### Article 19 – Droit applicable – Attribution de juridiction

Le Contrat est régi par la loi française. Tout litige avec des Clients professionnels ou commerçants, non réglé à l'amiable, sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Lille Métropole. Pour les autres Clients, les règles de compétence légales s'appliquent.